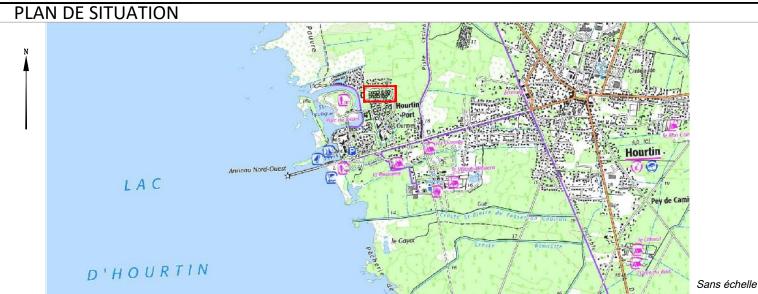
## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de Hourtin Rue des Mascottes

PA 033 203 25 0001



## Lotissement "Le Domaine des Tamaris"



PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF 5 Sans échelle

## Maître d'ouvrage Maître d'oeuvre SELAS AUIGE CAP Développement Pierre De Juli 7 boulevard de Lattre de Tassigny 220 Cours Gambetta 33 400 TALENCE 85 180 LES SABLES D'OLONNE Tel: 05 57 35 35 80 Tel : 06 63 62 00 43

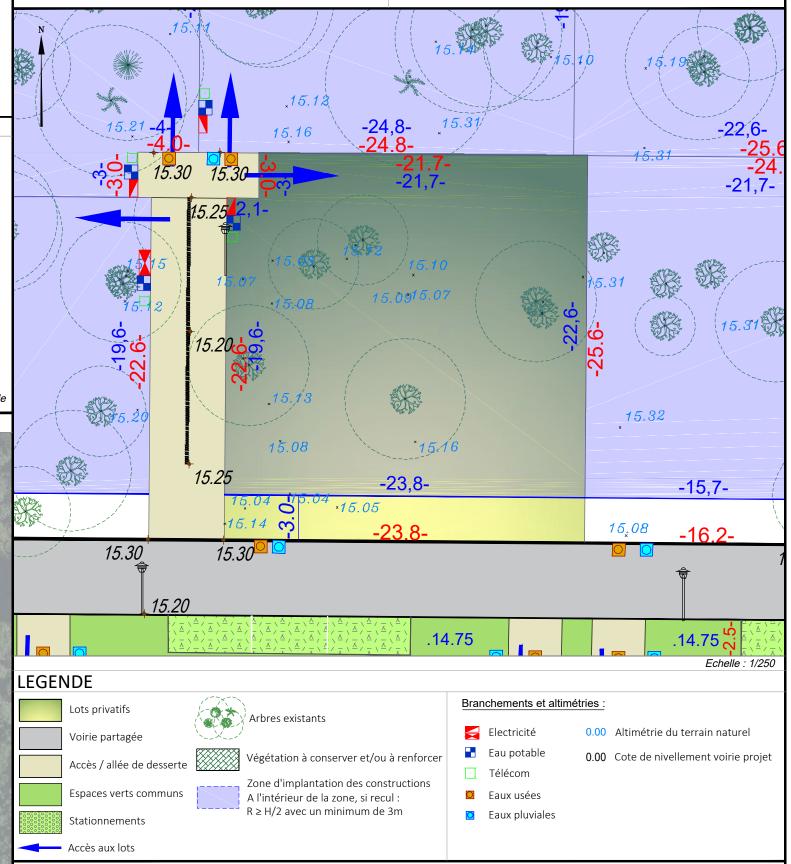
Dossier: 25.030

Date d'édition : Sept. 2025

LOT N°36 "Le Domaine des Tamaris"

Plan de vente

Superficie du lot =  $604 \text{ m}^2$ Référence cadastrale : Section CB n°2 partie



## AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

**HOURTIN** 

- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après bornage définitif des lots.
- 2. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil": chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs
- 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candelabres, grilles et végétaux plantés, etc. ...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- 4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
- 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- 6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement